

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2024-52

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 novembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 21 novembre 2024

Date d'affichage : 28 novembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, Mme Blandine BROCARD, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : M. TEILLON à Mme DELORME, Mme GENNESSON à Mme Sophie PELLIS, Mme PICHON à M. François DANCOURT, Mme Annette COURTEIX à Mme Christelle BOUSSARD, M. BIGOT à M. GEORGE

Absente : Mme Anne-Françoise GIBERT

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2024-52) SUBVENTION POUR L'AGENDA CULTUREL INTERCOMMUNAL VIVA SAONE

Dans le cadre de la politique de diffusion du spectacle vivant dans les territoires, la CTM Val de Saône dispose, depuis 2023, d'un budget maximal de 44 237 € sachant qu'elle ne bénéficiait d'aucun soutien jusqu'alors. Pour 2024, les 17 communes du Val de Saône ont choisi de reconduire une partie du soutien financier de la Métropole pour l'organisation du festival Saône en Scènes.

De plus, elles ont aussi souhaité travailler à un autre projet culturel intercommunal fédérant l'ensemble des communes. Ainsi, avec l'enveloppe financière complémentaire, les communes ont choisi de créer une saison culturelle en Val de Saône qui consiste à mettre en place une communication renforcée via une marque ombrelle pour améliorer la visibilité de l'offre existante en matière de spectacle vivant sur le territoire.

Il s'agit de :

- révéler la diversité des propositions culturelles du Val de Saône,
- informer un public plus large et développer l'audience des événements,
- stimuler les acteurs du spectacle vivant présents sur le territoire,
- élargir l'offre culturelle en cohérence avec les besoins du territoire,
- créer une visibilité du territoire du Val de Saône via la culture.

La mise en œuvre de ce projet, initié en 2023/2024 et intitulé Viva Saône, est envisagée en deux phases. Dans un 1er temps, il s'agit de renforcer la communication sur l'offre existante en matière de spectacle vivant via la création de supports dédiés (brochure, site internet, etc.). Pour la saison 2024/2025, les communes souhaitent, notamment, réaliser et diffuser un programme culturel accompagné d'une soirée de lancement de saison présentant un spectacle. Dans un 2ème temps, selon les résultats obtenus, l'offre culturelle pourra être enrichie par la coordination entre des projets existants et/ou par la création de nouvelles propositions artistiques.

Conformément aux choix de la CTM Val de Saône pour l'année 2024, la Métropole propose d'accompagner les projets cités ci-dessus, en versant une subvention de 18 566 € (votée en commission du 14 octobre 2024).

Pour obtenir cette subvention, les communes doivent également contribuer en votant lors d'un conseil municipal, une subvention de 200 € en faveur de Vivasaoône. Elle sera versée directement à la commune de Neuville-sur-Saône, porteuse du projet, qui règlera les factures correspondant à la réalisation du projet.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 069-216902072-20241125-202452-DE

Berger
Levrault

- **D'ATTRIBUER** une subvention à l'agenda culturel intercommunal VIVAS
- **D'INSCRIRE** cette dépense au budget de l'exercice 2024.

VOTES :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

